

BRESIL – Paiement des royalties

Par Christophe NOISETTE

Publié le 01/03/2004

Le secteur agricole de l'Etat du Rio Grande do Sul a accepté de payer à Monsanto les royalties dues pour l'utilisation de soja transgénique, culture issue de contrebande et légalisée jusqu'en 2004 (cf. Inf'OGM n°46 et 47). L'accord en cours d'élaboration devrait conduire à augmenter le prix de vente d'une tonne de soja de 3,45 à 6,90 dollars, comme "compensation des efforts de recherche" de Monsanto. La production de cette année devrait représenter 9,68 millions de tonnes (soit 16% de la production brésilienne). Les signataires de l'accord n'ont pas encore décidé si cet accord concernait la seule récolte 2004 ou s'étendrait aux futures récoltes. Un travail du congrès brésilien est en cours afin de légiférer sur la commercialisation de produits OGM au Brésil mais la loi brésilienne actuelle interdit toute culture d'OGM à but commercial sauf pour le soja qui a bénéficié de deux mesures provisoires.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/bresil-paiement-des-royalties/